



Consultation Assurances collectives pour A21

Assurances collectives (23, à 07h00, au 27 novembre 2020, 15h30)

Lors de la [Consultation](#) Omnivox du 05 au 09 octobre 2020 les membres de l'AGEVVM ont choisi de consulter les membres de l'AGEVVM sur un changement éventuel de Régime d'Assurances collectives à partir de la session Automne 2021

Voici donc les trois options (voir [synthèse](#) de ces options) :

Option 1 – Garder le régime actuel au coût de 40,00 \$ par année (13,35 \$ à l'Automne / 26,65 \$ à l'Hiver)

Oui

Non

Abstention

Option 2 – Régime actuel sans la limite accident pour la santé et ajout du Programme Mieux être (Programme d'aide en santé mentale – [PAE](#)) au coût de 70,00 \$ par année (23,35 \$ à l'Automne / 46,65 \$ à l'Hiver)

Oui

Non

Abstention

Option 3 – Option 2 + [programme](#) de protection juridique, au coût de 95,00 \$ par année (31,65 \$ à l'Automne / 63,35 \$ à l'Hiver)

Oui

Non

Abstention

À vous de choisir

Taha Boussaa, Directeur de scrutin